



Fonds de visibilité INNERGEX ÉOLIENNE

Demande d'aide financière – 2026

FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX ÉOLIENNE POUR LES ORGANISMES DE CLORIDORME

Dans le cadre des ententes conclues entre Innegex (Cartier Énergie) Éolienne et la Municipalité de Cloridorme, Innergex Éolienne a accepté de venir en aide, à titre de citoyen corporatif, aux différents organismes sans but lucratif œuvrant sur le territoire de la municipalité en instituant un fonds désigné comme le « Fonds de visibilité », destiné à contribuer au développement social et communautaire. À cette fin, Innergex a convenu de verser aux organismes, par l'intermédiaire de la Municipalité de Cloridorme, un montant annuel de 10 209\$, majoré à chaque année, pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien.

Compte tenu de la raison d'être et des objectifs du Fonds de visibilité Innergex, la Municipalité de Cloridorme s'engage à favoriser les projets durables et structurants tout en appuyant les projets ponctuels et activités périodiques. Pour le fonds de visibilité, la Ville a résolu de réserver un montant de 2 000 \$ pour la partie I du programme et de 8 209 \$ pour la partie II, mais ceci pourrait être modifié par une résolution du conseil municipal en cas de besoin.

Le présent formulaire comporte en conséquence deux parties distinctes. Tout organisme ou comité qui désire obtenir une aide financière doit remplir l'une ou l'autre des parties ou les deux, selon la nature de sa (ses) demande(s). Les modalités relatives à chacune des parties sont expliquées ci-dessous.

1. Organismes admissibles

Est admissible tout organisme à but non lucratif ou comité de Municipalité de Cloridorme reconnu par la Municipalité de Cloridorme, ayant son siège social et/ou œuvrant à Municipalité de Cloridorme et dédié à l'amélioration de la vie sociale, culturelle ou économique de Municipalité de Cloridorme et de ses résidants.

2. Dates limites importantes pour déposer une demande (parties I et II)

- LE 31 AOÛT 2026

3. Modalités spécifiques aux parties I et II

3.1 Partie I : demande d'aide financière annuelle ou périodique

La partie I porte sur les demandes pour obtenir une aide financière annuelle ainsi que sur les demandes visant une ou plusieurs activités ponctuelles ou périodiques (exposition, présentation, conférence, festival, événement sportif, etc.) Les organismes et comités sont invités à indiquer dans la partie I les activités qu'ils comptent réaliser au cours de l'année qui suit la date limite de présentation de la demande et pour lesquelles ils sollicitent une contribution. Le montant maximal d'une demande d'aide présentée au titre de la partie I est de 300 \$. **Aucun rapport final n'est requis pour la partie I et le montant est attribué en un seul versement.**

3.2 Partie II : demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet durable

La partie II porte sur les projets spéciaux visant le développement social et communautaire et l'amélioration de la qualité de vie des résidents de Municipalité de Cloridorme.

Le montant maximal d'une demande d'aide présentée au titre de la partie II est de 3 000 \$. **Le montant accordé en vertu de cette partie ne doit pas excéder 75 % des dépenses admissibles du projet.** Afin de permettre la réalisation de projets durables axés sur la qualité de vie des résidents, le comité d'analyse étudie les projets soumis et choisit, les projets retenus en se fondant sur les critères d'analyse décrits ci-dessous. Aucune demande ne peut servir au remboursement de dépenses déjà engagées. Les projets non retenus peuvent être présentés à nouveau l'année suivante ou une année subséquente.

3.2.1 Critères d'analyse des projets de la partie II

La Municipalité de Cloridorme porte une attention particulière aux aspects suivants dans l'analyse de la priorité à accorder aux demandes soumises :

- Retombées du projet pour la collectivité : (35 points)
 - maintien ou amélioration des structures
 - maintien ou amélioration des services
 - mise en valeur des ressources
 - amélioration du cadre de vie
 - rayonnement social, culturel, économique et sportif

- soutien à l'entrepreneuriat local
- Faisabilité technique et financière du projet (15 points)
- Pérennité du projet (15 points)
- Urgence du projet (15 points)
- Clientèle cible (15 points)
- Planification du projet (5 points)

4. Modalités de dépôt des demandes d'aide financière

Toute demande doit être déposée, dûment remplie, à la Municipalité de Cloridorme, au plus tard à 12 h aux dates indiquées ci-haut. Toute demande déposée en retard sera automatiquement rejetée.

Les demandes dans le cadre de la **partie II** devront **OBLIGATOIREMENT** être accompagnées des **pièces suivantes** :

- 1) une résolution du comité promoteur désignant une personne autorisée à signer tout document relatif au projet pour lequel une aide financière est demandée;
- 2) le bilan financier du comité promoteur pour l'exercice financier précédent. (afin de vérifier la réalisation du projet et des sommes dépensées)

5. Acceptation finale des projets

L'acceptation finale des projets retenus est assujettie à l'approbation du conseil municipal de Municipalité de Cloridorme.

6. Modalités de versement de l'aide financière

Partie I : le montant accordé fera l'objet d'un seul versement.

Partie 2 : les montants accordés font l'objet de deux versements :

- Le premier versement représentant 75 % du montant total est remis à la signature de la convention d'aide financière;
- Le second versement, soit 25 %, est remis à la suite du **dépôt du rapport final** d'activités accompagné des pièces justificatives attestant la réalisation du projet.

7. Rapport final – annexe A (pour la partie II seulement)

Le rapport final annexé aux présentes (annexe A) doit être rempli et signé par le responsable désigné de l'organisme bénéficiaire **au plus tard 30 jours après la réalisation du projet**, conformément à l'échéance prévue à la

demande/convention d'aide financière ou suivant toute autre échéance dont le promoteur pourra plus tard avoir convenu par écrit en accord avec la Municipalité de Cloridorme.

Le rapport doit être accompagné des pièces justificatives confirmant les divers postes de dépenses du projet et attestant le respect des normes et exigences applicables. Le rapport final devra aussi comprendre les pièces démontrant la visibilité accordée à la Municipalité de Cloridorme.

8. FONDS DE VISIBILITÉ

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT AFFICHER LE LOGO DE INNERGEX SELON LES MONTANTS REÇUS. - Nous avons été avisé que ceux qui ne s'affichent pas ne recevront plus d'aide financière

Pour la partie I, vous devez compléter la page 5.

Pour la partie II, vous devez compléter les pages 6 à 11.

Les pages 1 à 4 ainsi que les modalités qui y sont exposées font partie intégrante de la demande.

Partie I

Organisme demandeur			
Nom de l'organisme :			
Adresse :			
Téléphone :			
Télécopieur :			
Courriel :			
Personne responsable :		Téléphone :	
Activités ou événements			
Veuillez énumérer dans cette section les activités pour lesquelles vous souhaitez obtenir une aide financière			
Titre de l'activité			
Description de l'activité			
Date de l'activité :			

Montant demandé :			
Signature du responsable :		Date :	

Partie II

Projet			
Titre du projet :			
Clientèle cible :			
Coût total du projet :			
Montant demandé :			
Date de réalisation prévue :			
Organisme promoteur			
Veuillez énumérer dans cette section les activités pour lesquelles vous souhaitez obtenir une aide financière			
Nom de l'organisme ou du promoteur :			
Titre et description de l'activité :			
Statut du promoteur : Les organismes constitués en personne morale doivent joindre une copie de leurs lettres patentes ☐ Organisme sans but lucratif ☐ Comité sans statut légal ☐ Autre (précisez) :			
Adresse :			
Téléphone :		Télécopieur :	
Courriel :			
Personne responsable :		Téléphone :	
Signature du responsable :		Date :	

Veillez porter une attention spéciale à remplir toutes les sections qui s'appliquent à votre projet et à indiquer, le cas échéant, qu'une section ne s'applique pas au moyen du sigle « N / A ».

Orientation et retombées du projet

Cochez les orientations et / ou retombées qui s'appliquent au projet :

- ☐ maintien ou amélioration des structures
- ☐ maintien ou amélioration des services
- ☐ mise en valeur des ressources
- ☐ amélioration du cadre de vie
- ☐ rayonnement social, culturel, économique et sportif
- ☐ soutien à l'entrepreneuriat local
- ☐ création d'emploi

Description du projet

Décrivez la nature du projet, les objectifs visés, la clientèle cible, la durée de vie du projet, l'urgence de le réaliser, le cas échéant, etc.

Veuillez utiliser la section *Supplément de réponse* au besoin

Faisabilité technique et financière

Veuillez détailler ci-dessous les aspects techniques et les composantes financières qui attestent la faisabilité du projet.

Aspects techniques

Caractéristiques particulières (le cas échéant) :

Normes législatives et / ou réglementaires applicables :

Description du respect des normes (joindre copie des approbations nécessaires, le cas échéant)
--

Composantes financières (ventilation des coûts)

Décrire toutes les sources de revenus prévues au projet ainsi que toutes les dépenses pouvant être admissibles.

Revenus	Montant	Dépenses	Montant
Fonds Cartier Énergie Éolienne			
Total des revenus		Total des dépenses	

Planification et échéances

Veillez décrire les différentes étapes et / ou activités de la réalisation du projet

Supplément de réponse

Utilisez cet espace pour compléter les réponses, au besoin
Veuillez préciser clairement la ou les réponses complétées

Attestation de conformité

Je certifie que les renseignements contenus dans la présente demande et dans les documents annexés sont complets et véridiques. Je certifie également que le projet sera réalisé conformément aux exigences et aux normes applicables, si la demande d'aide financière est accordée.

Les documents transmis par le comité promoteur demeurent la propriété de la Municipalité de Cloridorme. Celle-ci assurera la confidentialité des documents. Le comité promoteur autorise toutefois la Municipalité de Cloridorme à transmettre à tout ministère ou organisme gouvernemental et à toute institution financière tous les renseignements nécessaires à l'étude et au suivi de la présente demande.

Nom du représentant autorisé :			
Fonction :			
Signature :		Date :	

Dépôt de la demande

Toute demande d'aide financière doit être acheminée et reçue aux dates limites prévues à l'adresse suivante :

Municipalité de Cloridorme
Fonds de visibilité INNERGEX
472, route 132
Cloridorme (Québec) G0E 1G0

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec la Municipalité de Cloridorme au 418 395-2808, poste 101.

Annexe A

Rapport final de réalisation

Tous les travaux ou activités prévus au projet ont-ils été réalisés?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si la réponse à la question précédente est non, veuillez apporter les précisions nécessaires et justifier.

Respect du plan de financement			
Veuillez remplir le tableau ci-dessous et annexer au besoin une feuille supplémentaire.			
Revenus	Montant	Dépenses	Montant
Total des revenus		Total des dépenses	

N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives ainsi que les preuves de visibilité accordée à la Municipalité de Cloridorme.

Annexe A (suite)

Informations complémentaires

Signature du représentant désigné du COMITÉ PROMOTEUR			
Signature :		Date :	